Revue des politiques sociales et familiales

Mesurer les effets de l'accompagnement social ? Les principaux enseignements d'une revue de littérature

Melaine Cervera, Céline Emond, Renaud Hourcade, Céline Jung, Rémi Le Gall

Citer ce document / Cite this document :

Cervera Melaine, Emond Céline, Hourcade Renaud, Jung Céline, Le Gall Rémi. Mesurer les effets de l'accompagnement social ? Les principaux enseignements d'une revue de littérature. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°126, 2018. Dossier « Formes de parenté ». pp. 83-90;

doi : https://doi.org/10.3406/caf.2018.3268

https://www.persee.fr/doc/caf_2431-4501_2018_num_126_1_3268

Fichier pdf généré le 10/10/2019

Mesurer les effets de l'accompagnement social ?

Les principaux enseignements d'une revue de litterature

Mots-clés
- Accompagnement social
- Revue de littérature
- Emploi
- Logement
- Parentalité

Melaine Cervera
Céline Émond
Renaud Hourcade
Céline Jung
Rémi Le Gall

Collectif de recherche en sciences sociales Apex (Association de promotion des expérimentations sociales).

Cet article présente les principaux enseignements d'une revue de la littérature en sciences sociales consacrée à la mesure des effets de l'accompagnement social sur ses bénéficiaires. Elle a été réalisée à partir d'un recueil de rapports institutionnels, d'articles académiques et d'ouvrages produits en France et à l'étranger entre les années 1980 et octobre 2016[1]. Il s'agit d'un premier effort de connaissance répondant au constat selon lequel, malgré le caractère très répandu des pratiques d'accompagnement des populations socialement fragiles ou rencontrant des difficultés, leurs résultats seraient rarement évalués et demeureraient de ce fait mal connus (Avenel, 2003 ; Domingo, 2012).

Le recours à l'accompagnement social s'est imposé, en France, depuis une trentaine d'années comme l'une des modalités de réponse aux problèmes d'exclusion sociale[2]. Mis en œuvre par les services sociaux de l'État (missions locales, service public de l'emploi) et des collectivités territoriales [action sociale des départements, centre communal d'action sociale (CCAS)], il est pratiqué aussi par certains organismes de protection sociale [caisses d'allocations familiales (Caf)], des associations du secteur social ou médico-social ainsi que par divers intervenants sectoriels (bailleurs sociaux, par exemple). Bien que ce mode d'intervention puisse revêtir des formes très variables, une série de critères reproduits d'une situation à l'autre permet de définir l'accompagnement social comme la mise en œuvre d'une relation bilatérale, associant un individu bénéficiaire à un individu opérateur – ce dernier agissant dans le cadre d'une structure publique ou privée d'aide sociale –, afin d'améliorer les capacités du bénéficiaire à mener une vie sociale autonome[3]. Cette autonomie peut être recherchée globalement ou de manière sectorielle (logement, emploi, santé, etc.).

Le socle commun à ces pratiques est la substitution d'une logique d'assistance – dans laquelle le bénéficiaire d'un secours est cantonné dans un rôle passif de récipiendaire – à une logique « d'activation » prêtant au bénéficiaire le premier rôle dans l'amélioration progressive de ses capacités et de sa situation. L'intervention sociale ainsi conçue est présentée par ses promoteurs comme plus responsabilisante pour l'individu, ce qui peut laisser espérer des effets plus durables. Elle serait également plus valorisante dans la mesure où elle reconnaît des droits et des capacités d'émancipation et non uniquement des besoins. Mais, de manière corollaire, l'accompagnement assigne l'objectif d'insertion à l'individu lui-même, plutôt qu'à un effort collectif portant sur des politiques de compensation (par l'assistance) ou de transformation (par des améliorations organisationnelles) des conditions d'insertion offertes par une société. Par ailleurs, son développement est à relier à la stigmatisation de « l'assistanat » (Duvoux, 2009).

Cette revue de littérature rend compte de deux voies empruntées par les chercheurs en sciences sociales qui appliquent de manière croissante des méthodologies d'évaluation des effets des programmes sociaux, issues du paradigme de l'« *evidence-based policy* ». Défini comme

(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre d'une commande de la Caisse nationale des Allocations familiales. La recension de la littérature a été réalisée à travers les principales bases de données électroniques en sciences sociales sur la base d'un ensemble de mots-clés, en français et en anglais.
(2) Son importance a été renforcée par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
(3) Cette recension prend néanmoins en compte certaines évaluations portant sur des pratiques collectives visant les mêmes objectifs qu'un accompagnement individuel, particulièrement dans le champ de l'aide à la parentalité. Il est à noter que certains organismes (Caf et centres sociaux notamment) peuvent également mettre en place des accompagnements de type collectif, trop peu documentés à ce jour.

une politique factuelle, prodiguée en fonction de données scientifiques disponibles, ce paradigme tend à structurer depuis les années 1990 l'intervention des organismes publics et des fondations philanthropiques au Royaume-Uni et aux États-Unis, notamment. D'une part, il conduit à produire des évaluations d'impact quantitatives des dispositifs d'action, à partir d'analyses de fichiers administratifs après la mise en place d'un dispositif (évaluations par comparaison *ex post*), ou par des expérimentations ayant recours à la constitution préalable d'une population de contrôle (souvent par échantillonnage aléatoire au sein des personnes éligibles à l'accompagnement). D'autre part, l'évaluation des dispositifs peut également être qualitative, lorsque l'analyse repose sur un ensemble limité de cas d'études qui peuvent être analysés de manière plus approfondie, de manière à saisir la diversité des paramètres, des attentes et des effets de l'accompagnement.

Les terrains d'application pris en compte relèvent de trois sphères de l'intervention sociale : l'emploi, le logement et la parentalité[4].

Accompagnement et retour à l'emploi : des effets contrastés

En France, les politiques destinées à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ont eu recours à des mesures d'accompagnement depuis les années 1980. Il en existe deux grands types : accompagnement à court terme (accès à des offres, soutien individualisé à la recherche et à la candidature, motivation, etc.) visant un retour rapide à l'emploi ou accompagnement de plus long terme incluant des objectifs d'amélioration des compétences (formations professionnelles) ou d'aide à la création d'entreprises. Dans la plupart des pays européens, l'accompagnement est mis en œuvre par le service public pour l'emploi ou des opérateurs privés de placement.

Ces politiques ont fait l'objet d'évaluations relativement nombreuses, en partie du fait de la possibilité de construire des indicateurs quantitatifs, notamment la durée du chômage et le taux de retour à l'emploi. Sur la base d'une revue de littérature, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Arent *et al.*, 2013) considère les effets de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi comme globalement positifs. La situation présente néanmoins d'assez forts contrastes en fonction de la typologie des dispositifs : les programmes d'accompagnement les plus courts ont plus d'impact sur la sortie du chômage des bénéficiaires (Card *et al.*, 2010) ; les plus forts taux de retour à l'emploi s'observent lorsque les conseillers encouragent une reprise d'emploi rapide (Bloom *et al.* 2003) ; des rencontres fréquentes entre accompagnants et demandeurs d'emploi rendent l'accompagnement plus efficace (Crépon *et al.*, 2005 ; Fougère *et al.,* 2010 ; Behaghel *et al.*, 2012 ; Fontaine et Le Barbanchon, 2012). À l'étranger, de manière générale, les études-référence constatent une baisse de la durée du chômage à la suite de la mise en œuvre d'un suivi individuel (Dolton et O'Neill, 1996, au Royaume-Uni ; Black *et al.*, 2003, aux États-Unis ; Graversen et Van Ours, 2008, au Danemark).

Tout bilan sur cette question de la « réussite » de l'accompagnement vers l'emploi est néanmoins rendu difficile en raison de divergences sur ce qu'il convient (et ce qu'il est possible) de mesurer. Les résultats d'une évaluation peuvent, en effet, différer selon que l'on choisisse comme indicateur la sortie des listes du chômage (quel qu'en soit le motif), le retour à l'emploi, le retour stable à l'emploi, ou encore le retour dans un emploi de qualité. Comme le notent David Card, Jochen Kluve et Andrea Weber (2010), les résultats sont plus souvent positifs lorsque les études se limitent à envisager les sorties du chômage vers l'emploi ou les sorties toutes raisons confondues, que lorsque l'on complexifie les variables d'intérêt. Généralement, les évaluations qui mesurent des résultats fondés sur les durées de chômage présentent des impacts plus positifs à court terme que celles basées sur le retour à l'emploi ou les revenus. Quant à la qualité de l'emploi (souvent définie par le niveau de revenu et le type de contrat de travail), les rares études qui la prennent en compte montrent des résultats légèrement positifs (Fontaine et Malherbet, 2013).

La plupart des études qualitatives soulignent l'immense complexité des dimensions à prendre en compte pour évaluer la réussite d'un accompagnement social vers l'emploi : « *la ligne de partage se fait sur des variables subtiles et des combinaisons de variables encore plus subtiles* » (Dubet et Vérétout, 2001, p. 421). Le réductionnisme statistique est critiqué, notamment par Christèle Meilland et François Sarfati (2016), qui s'érigent contre le fait que

(4) La revue de littérature qui est à la base de cette synthèse a pris en compte deux autres domaines : la jeunesse et le handicap. Le lecteur intéressé pourra se rapporter à Cervera *et al.*, (2017).

l'objectif de sortie du chômage devienne autosuffisant, ou par Yves Lochard (2010) pour qui la teneur relationnelle de l'accompagnement ne devrait pas être négligée. Ces travaux mettent en avant la consolidation d'un projet professionnel, l'étayage de liens sociaux, dont les fruits peuvent être longs à mûrir… et impossibles à mesurer. Dans l'une des rares études donnant la parole aux bénéficiaires, Yolande Benarrosh (2012) illustre la gamme des attitudes possibles face à l'accompagnement et la variabilité du sens que lui donnent les acteurs. Certaines catégories (jeunes en errance, désaffiliés de longue date, etc.) se révèlent beaucoup moins susceptibles de tirer un bénéfice de ce type de dispositif.

Un autre écueil de la mesure statistique tient au fait que les effets de l'accompagnement sont tempérés par les effets du renforcement des contrôles et des sanctions (voir, par exemple, Dolton et O'Neill, 1996, sur le cas du programme Restart au Royaume-Uni ; Fontaine et Malherbet, 2013, pour une comparaison européenne). La plupart des études montrent, en effet, que l'intensité de la recherche d'emploi est corrélée aux mécanismes de sanction des services de placement. Bruce Meyer (1995) conclut que les dispositifs évalués combinent fréquemment ces régimes de contrainte avec d'autres traitements tels que l'assistance dans la recherche d'emploi, les deux générant des effets qui peuvent être positifs.

À ces difficultés, il faut enfin ajouter la délicate question des effets macroéconomiques de l'accompagnement individuel : ce qui est bon pour un individu l'est-il pour la société ? Les programmes d'accompagnement renforcé peuvent générer des « effets de déplacement », lorsque l'amélioration constatée de la situation de certains bénéficiaires se réalise au détriment d'autres prétendants non soumis pour leur part à un accompagnement (ou pour lesquels il échouerait), avec pour résultat un impact nul sur la situation sociale globale (Cahuc et Le Barbanchon, 2010 ; Pallais, 2014 ; Gautié, 2002 ; Crépon *et al.*, 2005 ; Gomel *et al.*, 2013).

L'accompagnement social au logement : un effet souvent positif, mais circonscrit

La centralité du logement dans l'accès à une vie autonome a conduit, de longue date, à en faire un enjeu clé des politiques sociales. En dehors de la création de parcs immobiliers à loyers adaptés, c'est principalement par le biais de transferts monétaires (comme les allocations logement) que les États-providence occidentaux ont cherché à réduire les tensions du marché du logement. Depuis plusieurs décennies, cependant, des programmes d'accompagnement social mis en œuvre par les Caf, certains bailleurs sociaux ou des structures associatives complètent ces mesures. Le public bénéficiaire regroupe les personnes et les ménages sans domicile fixe ou risquant de le (re)devenir, les jeunes en difficulté d'insertion, des personnes vivant dans des quartiers d'habitat dégradé. L'accompagnement au logement est souvent envisagé comme un sas vers le règlement d'autres difficultés sociales, dans un parcours d'accompagnement global où les problématiques sont intimement liées. C'est ce que traduisent les programmes de type « *Housing First* », fréquents dans les contextes anglo-saxons, qui font de la stabilisation des bénéficiaires dans un logement durable et relativement confortable un préalable aux accompagnements sur d'autres volets de leurs difficultés (santé, addictions, insertion professionnelle).

Les pratiques d'accompagnement au logement ont fait l'objet d'un nombre réduit de recherches. Elles sont plus fréquentes dans les contextes américain, britannique, australien ou canadien. Leur relative abondance n'y est cependant pas un gage de cumulativité : traitant du contexte américain, Ellen L. Bassuk, Carmela J. DeCandia, Alexander Tsertsvadze et Molly K. Richard observent qu'une « *synthèse rigoureuse dans ce domaine se heurte à de nombreuses difficultés* » – définitions instables, hétérogénéité des interventions et des populations cibles – « *allant jusqu'à rendre les comparaisons entre études très difficiles et la généralisation des résultats impossible* » (Bassuk *et al.*, 2014, p. 272). D'un autre côté, saisir la recherche francophone suppose de se tourner pour l'essentiel vers des évaluations portant sur des programmes localisés ou ponctuels (souvent dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse) ou vers une poignée d'études plus ethnographiques.

Si l'on s'arrête sur les indicateurs les plus courants dans les études quantitatives (taux d'accès au logement, délai de relogement, durée du relogement), les résultats sont souvent favorables. L'évaluation longitudinale du dispositif *High-needs Families* de l'État de Washington (*Building Changes*, 2011) dans laquelle les bénéficiaires ont reçu un accompagnement intensif (trois à cinq contacts par semaine) aboutit, par exemple, à un bilan positif sur la stabilité résidentielle : après six mois, cette stabilité s'est améliorée pour la plupart des familles. L'évaluation du programme *Sound Family Initiative* (*Northwest Institute for Children and Families*, 2007) fournit les mêmes indications :

l'accompagnement intensif associé à des logements de transition favorise un relogement durable à la sortie. Mais d'autres programmes donnent des éclairages différents : l'évaluation de *Family Homes* (État du Massachussetts) montre des conditions d'habitat globalement améliorées pour des familles anciennement à la rue ou en hébergement d'urgence, mais les logements qu'elles parviennent à trouver dans le marché privé, même avec une aide financière, se révèlent de qualité médiocre, du fait de revenus qui se maintiennent à un niveau très bas. Ellen L. Bassuk et ses coauteurs (2014) parviennent aux mêmes conclusions : l'accompagnement apporte, à un certain degré, une amélioration dans le statut résidentiel et même dans l'emploi, mais les progrès réalisés ne peuvent pas être assurés sur le long terme car les salaires atteints ne garantissent pas, à eux seuls, un accès durable au logement. En outre, bien souvent, ces études peinent à distinguer l'effet propre de l'accompagnement de celui d'autres services fournis, tels qu'un hébergement provisoire ou l'accès facilité à des allocations. Aux États-Unis, en effet, les aides au logement sont contingentées(5). Se maintenir dans la file d'attente suppose des démarches sur lesquelles l'accompagnant concentre ses efforts. Or, certaines études tendent à montrer que le principal déterminant du maintien dans un logement est le fait de percevoir des allocations. Sans cela, accompagnement ou non, la stabilité résidentielle ne connaît pas de grande amélioration (Burt, 2010).

Ces constats sont difficiles à comparer avec le cas français, où le bénéfice des allocations est quasi universel et le parc social bien plus développé. En outre, les éléments d'analyse sur le cas français sont beaucoup plus rares. Quoique pauvre en données quantitatives, l'évaluation du dispositif « Accompagnement vers et dans le logement » (AVDL) (Rougier et Tardivon, 2015) montre que le taux de relogement des bénéficiaires de ce type d'accompagnement est supérieur à celui de ceux qui ne sont pas suivis dans ce cadre. Les délais de relogement apparaissent également inférieurs. Dans une étude qualitative et quantitative réalisée sur la « Mesure d'accompagnement social personnalisé » (Masp) en Seine-Saint-Denis(6), Félix Dupin-Meynard et Seham Litim font également le constat d'un certain succès en matière de taux de sortie vers le logement autonome (Dupin-Meynard et Litim, 2014). Il atteindrait 36 % des sorties, et même 51 % pour les durées d'accompagnement supérieures à dix-huit mois. Les auteurs estiment que cette longue durée d'intervention est un facteur de réussite. Dans une rare étude ethnographique (suivi par méthodes qualitatives pendant quatre ans de trente-trois sans-domicile bénéficiaires d'un accompagnement au logement à Charleroi), Marjorie Lelubre (2013) affine ce constat en confirmant que la durée d'accompagnement est un facteur essentiel de succès, mais qu'il importe aussi, quand un logement est fourni, d'y maintenir le bénéficiaire sur une longue durée, de manière à créer le sentiment d'un véritable « chez soi ». L'auteure rappelle, par ailleurs, que les carrières d'exclusion les plus longues sont les plus difficiles à réorienter et que c'est à ces dernières que l'accompagnement profite le moins. Enfin, dans le cadre d'une évaluation expérimentale, Véra Chiodi, Bruno Crépon et Clémence Kieny (2016) montrent qu'un dispositif d'accompagnement visant les jeunes précaires peut faciliter l'accès à un logement autonome. Mais les effets en termes d'autonomie se révèlent décevants car les évaluateurs n'observent aucun impact significatif sur la propension des jeunes à entreprendre des démarches de recherche de logement. Il y aurait même, au contraire, un phénomène de désincitation, les jeunes se reposant sur leur référent plutôt que de développer leurs connaissances.

Cette dernière étude permet en outre de se pencher sur les effets connexes d'un accès au logement : joue-t-il son rôle de facilitateur pour le règlement d'autres difficultés sociales ? L'insertion socioprofessionnelle des jeunes bénéficiaires de ce dispositif n'est pas améliorée. Les capacités cognitives ou non cognitives (estime de soi) non plus. Au total, l'accompagnement n'a d'effets positifs mesurables que sur l'amélioration locative à court terme, ce qui s'explique par l'aide apportée pour remplir les dossiers de demande d'allocations logement. Cependant, la Masp en Seine-Saint-Denis note une amélioration de l'accès à la santé. Avec *Sound Families*, les bénéficiaires connaissent une amélioration de l'emploi et des revenus, mais il s'agit essentiellement d'emplois à temps partiel mal rémunérés qui ne conduisent pas à l'autonomie (*Northwest Institute for Children and Families*, 2007). Il également est possible d'atteindre une amélioration – au moins transitoire – de la qualité de vie notamment du fait

(5) Le système d'aide américain repose sur l'attribution de « bons de logement » qui ne peuvent être distribués qu'à environ 30 % des ménages remplissant les critères d'éligibilité.

(6) Il s'agit d'un dispositif national visant à créer une alternative au placement sous tutelle pour des personnes en situation de grande fragilité. Géré par les départements, il peut contenir des mesures plus ou moins incitatives ou contraignantes. L'évaluation de Seine-Saint-Denis porte sur les mesures « d'accompagnement renforcé ».

d'une baisse du niveau de stress (Thériault *et al.*, 2011 ; Lelubre, 2013) et d'une prise en charge sanitaire légèrement améliorée (*Northwest Institute for Children and Families*, 2007). Certaines études concluent, cependant, à un échec en matière de santé, notamment celle de Maureen Hayes, Megan Zonneville et Ellen L. Bassuk (2013) selon lesquelles les effets sur la santé mentale et émotionnelle des mères et des enfants bénéficiaires de quarante-huit programmes évalués sont quasiment nuls[7]. Enfin, la stabilité dans le logement peut néanmoins être bénéfique à la scolarité des enfants, quoique dans des proportions modestes (*Northwest Institute for Children and Families*, 2007 ; Burt, 2010 ; Gennetian *et al.*, 2012).

Au final, l'effet des mesures d'accompagnement au logement apparaît donc contrasté : si elles parviennent souvent à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, leur réussite dans la durée n'est pas garantie face à l'inertie des trajectoires de marginalisation sociale des publics bénéficiaires.

L'accompagnement à la parentalité : des effets indiscernables ?

Depuis les années 1990, l'aide à la famille change de paradigme : la politique familiale s'organise désormais autour de la parentalité. Souvent décrite comme une « nébuleuse » (Boucher, 2011), cette politique repose sur une multitude de dispositifs d'intervention, dont un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Jacquey-Vasquez *et al.*, 2013) a tracé les contours : réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), lieux d'accueil enfants-parents (Laep), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), point d'information famille, médiation familiale et espaces rencontre, touchant plus d'un million de bénéficiaires, pour un budget de cent cinquante millions d'euros en 2012. À cette liste, s'ajoutent l'action des centres sociaux en direction des familles, les interventions des techniciennes de l'intervention sociale et familiale de la branche Famille ou l'aide aux vacances familiales. En 2009, la Cour des comptes a pointé une difficulté à mesurer l'impact de ces actions. Elles ont tendance à se juxtaposer et les données disponibles restent éparses ou insuffisantes (Cour des comptes, 2009).

Si la recherche en sciences sociales s'est intéressée de près à cette politique, la question de son impact concret n'a pas été sa priorité. Les auteurs dans ce domaine interrogent autant la manière dont ce « dispositif social de parentalité » définit un nouveau problème public que l'accompagnement lui-même (Martin 2003 et 2012 ; Neyrand, 2011). Une autre catégorie de travaux porte davantage sur les objectifs et les aspects gestionnaires du dispositif, avec le souci d'évaluer les services et d'optimiser leur financement (Malochet, 2011 ; Jacquey-Vasquez *et al.*, 2013).

La production scientifique aux États-Unis est plus importante pour recueillir des éléments d'évaluation. Cependant, elle porte sur des programmes qui ne relèvent pas strictement de l'accompagnement social. Certains se déclinent en santé publique, d'autres sont des programmes de « formation parentale » délivrés par des organismes spécialisés sur la base d'un « cursus », à l'instar des formations de « *parenting support* ». Ces formations ont un contenu prédéfini et standardisé et sont ensuite diffusées « clé en main » avec, en Europe, le soutien du Conseil de l'Europe. Par exemple, le programme *Triple P* (*Positive Parenting Program*) a été implanté dans vingt-cinq pays. Ce programme et quelques autres (par exemple *Incredible Years*), ont été très régulièrement évalués selon des indicateurs comportementaux, à partir d'échelles standardisées, souvent par comparaison avec la population générale ou encore avec un groupe témoin. Geoff Lindsay et Steve Strand (2013) mesurent l'évolution des styles éducatifs des parents entre « laxisme » et « hyperréactivité » et les mettent en relation avec des évaluations comportementales de l'enfant au cours et à l'issue du programme. Les auteurs trouvent un effet positif sur les parents d'enfants (âgés de 9 ans à 13 ans) connaissant ou risquant de connaître des difficultés sociales, émotionnelles ou comportementales. Les enfants y trouveraient également un bénéfice. À l'issue d'une importante revue de littérature, Patricia Moran, Deborah Ghate et Amelia van der Merwe (2004) aboutissent au constat que, si plusieurs types de support parental peuvent se révéler « efficaces », ils ne se réduisent pas à une seule méthodologie (soutien collectif ou individuel, ciblés ou généralistes, de longue ou courte durée). Néanmoins, les auteures se montrent très prudentes sur la réplicabilité des résultats d'un contexte à l'autre : les circonstances propres à chaque interaction, les profils des participants, la qualité des intervenants, les objectifs fixés, les problématiques particulières à traiter… rendent quasiment impossible de dégager une fois pour toutes « ce qui marche » en matière de soutien à la parentalité.

(7) Selon les auteurs de cette étude, les facteurs qui déterminent statistiquement les chances de stabilité résidentielle à trente mois sont principalement une faible estime de soi et des syndromes de stress posttraumatiques importants. L'accompagnement social apporte peu de bénéfices sur ce plan.

L'accompagnement peut prendre d'autres formes que ces cursus éducatifs. Jennifer Park (2003) cherche ainsi à mesurer l'impact de visites de personnels médicaux et paramédicaux sur le comportement social des mères et le bien-être des enfants, en analysant les effets de plusieurs programmes de ce type. Les résultats diffèrent selon leurs modalités de mise en œuvre et peu d'entre eux auraient finalement des effets positifs. La mesure des effets porte souvent sur la protection de l'enfance (les enfants seraient moins souvent signalés en danger), la prévention de la délinquance (les jeunes dont les mères ont été suivies à domicile seraient moins souvent arrêtés par la police), l'aide sociale (l'utilisation des bons alimentaires durerait moins longtemps pour ces mères suivies à domicile) et l'aide médicale (les mères suivies à domicile y auraient recours moins longtemps). Une autre stratégie des programmes américains est d'aider les familles « à risque » à développer des supports communautaires, dans leurs réseaux familiaux et de quartiers (Abner et Gordon, 2012). Nancy Shore, Judith Wirth, Katharine Cahn, Briana Yancey et Karin Gunderson (2001) montrent des résultats positifs de la méthode des « conférences du groupe familial », qui vise à développer ce type de support au sein de la famille élargie. Dans les contextes américain et britannique, les études quantitatives cherchent aussi souvent à mesurer les effets des ciblages de l'aide, selon des critères de composition familiale ou d'appartenance ethnoraciale. Certaines, comme celle de Jennifer Park (2003), adoptent un point de vue critique sur les effets de stigmatisation que ces ciblages font encourir. Elles pointent aussi un risque d'inefficacité, dans la mesure où des normes imposées de « bonne parentalité » peuvent déstabiliser des familles ayant d'autres styles éducatifs. En France, certaines études soulignent également les effets pervers de l'imposition de normes, notamment la (ré)activation de rôles genrés et hétéronormés (Neyrand, 2011 ; Cardi, 2015).

Comme on le voit, ces éléments d'information constituent une série de points de vue nuancés, voire contradictoires. La grande variété des contextes nationaux, sociaux, culturels, la diversité des types d'accompagnement et de leurs opérateurs – y compris pour un même programme – les limites de la mesure (selon des méthodes standardisées, restreintes généralement à certains paramètres « objectivables »), la difficulté à tenir compte du long-terme, poussent à la conclusion, paradoxale au vu du nombre d'études, qu'on ne connaît pas grand-chose des effets des accompagnements à la parentalité et que leur évaluation concrète reste à entreprendre.

À quelles conditions est-elle possible ? Est-elle seulement souhaitable ? Certains auteurs – plutôt francophones – soulignent que le « gouvernement par le chiffre » rend illégitime toute une partie invisible du travail d'aide sociale et suscite la réticence des intervenants, qui se sentent aussi évalués personnellement. Certains peuvent alors être tentés de « gonfler » leurs chiffres (Serre, 2011) ou d'invisibiliser des pratiques hétérodoxes (Sas-Barondeau, 2014). Un autre risque est de réduire les buts poursuivis à une poignée de variables d'intérêt aisément mesurables alors que l'accompagnement, comme interaction humaine, peut ouvrir vers l'inattendu, la multidimensionnalité ou des formes de réassurance affective indétectables. La place de l'enfant, pourtant transversale, est par ailleurs encore largement laissée dans l'ombre des programmateurs et des évaluateurs. S'ajoute enfin à ces écueils le risque de renforcer le versant normatif psychologique et éducationnel de la politique publique, au détriment de la prise en compte des obstacles économiques et sociaux qui obèrent matériellement les capacités éducatives des parents ciblés par ces mesures (Boucher, 2011 ; Cardi, 2015).

Ce tour d'horizon fait apparaître des effets positifs de l'accompagnement : certaines améliorations sont observables dans le domaine de l'emploi, du logement et du soutien à la parentalité. Cependant, trois grands enseignements se dessinent : des temporalités nécessaires très variables selon les individus et les objectifs visés, un plus faible bénéfice pour les publics les plus désaffiliés et, finalement, la capacité très modeste des politiques d'accompagnement social à contrarier l'inertie des trajectoires sociales et des inégalités matérielles d'existence. Cette synthèse conduit également à souligner les difficultés et les limites méthodologiques de l'évaluation des mesures d'accompagnement. D'une part, en pratique, il est très difficile d'isoler les effets propres car l'accompagnement est rarement le levier unique de l'intervention sociale. D'autre part, son impact n'est que très imparfaitement appréhendable au niveau de l'agrégation de « variables d'intérêt ». La statistique a tendance à produire une vision linéaire pour aider à la décision alors que l'accompagnement, typiquement hétérogène, implique des externalités différentes en fonction des contextes et des individus.

Bibliographie

Abner K., Gordon A. R., 2012, Differential response: A family impact analysis, *Family Impact Analysis Series*, Madison, WI: Policy Institute for Family Impact Seminars.

Arent G., Sautory O., Desplatz R., 2013, L'accompagnement des demandeurs d'emploi : enseignements des évaluations, *Document d'études*, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, n° 178.

Avenel C., 2003, Quelle démarche d'évaluation pour le travail social ?, *Informations sociales*, n° 110, p. 92-99.

Bassuk E. L., DeCandia C. J., Tsertsvadze A., Richard M., 2014, The effectiveness of housing interventions and housing and service interventions on ending family homelessness: A systematic review, *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 84, n° 5, p. 457-474.

Behaghel L., Crépon B., Gurgand M., 2012, Private and public provision of counseling to job-seekers: Evidence from a large controlled experiment, *IZA Discussion Paper*, Institute for the Study of Labor (IZA), n° 6518.

Benarrosh Y., 2012, Les chômeurs, leurs institutions et le travail. Normes, usages et croyances, *in* Eymard-Duvernay F. (dir.), *Épreuves d'évaluation et chômage*, Toulouse, Octarès, p. 159-192.

Black D., Smith J., Berger M., Noel B., 2003, Is the threat of reemployment services more effective than the services themselves? Evidence from random assignment in the UI system, *American Economic Review*, vol. 93, n° 4, p. 1313-1327.

Bloom H. S., Hill C. J., Riccio J. A., 2003, Linking program implementation and effectiveness: Lessons from a pooled sample of Welfare-to-work experiments, J*ournal of Policy Analysis and Management*, vol. 22, n° 4, p. 551-575.

Boucher M. (dir), 2011, *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan.

Building Changes, 2011, *Year 2 evaluation summary, Washington families fund – High-needs family program*, Seattle, WA.

Burt M. R., 2010, *Life after transitional housing for homeless families*, Diane Publishing.

Cahuc P., Le Barbanchon T., 2010, Labor market policy evaluation in equilibrium: Some lessons of the job search and matching model, *Labour Economics*, vol. 17, n° 1, p. 196-205.

Card D., Kluve J., Weber A., 2010, Active labour market policy evaluations: A meta-analysis, NBER Working Papers, *National Bureau of Economic Research*, n° 16173.

Cardi C., 2015, Les habits neufs du familialisme. Ordre social et ordre de genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité, *Mouvements*, n° 82, p. 11-19.

Cervera M., Émond C., Hourcade R., Jung C. et Le Gall R., 2017, Revue de littérature critique. L'accompagnement social et ses effets sur les bénéficiaires, *Dossiers d'étude*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 195.

Chiodi V., Crépon B., Kieny C., 2016, *Le Pass'Accompagnement : un programme d'accompagnement global et d'accès au logement*, troisième rapport d'étape pour le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Centre de recherche en économie et statistique, J-PAL Europe, Malakoff.

Cour des comptes, 2009, *Rapport public annuel. Chapitre 24 : Les politiques de soutien à la parentalité,* rapports publics, La Documentation française, p. 632-644 : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapportspublics/094000045.pdf

Crépon B., Dejemeppe M., Gurgand M., 2005, Counseling the unemployed: Does it lower unemployment duration and recurrence?, *IZA Discussion Papers*, Institute for the Study of Labor (IZA), n° 1796.

Dupin-Meynard F., avec la coll. de Litim S., 2014, *Évaluation de la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé en Seine-Saint-Denis*, rapport de la direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation en collaboration avec le suivi social départemental, département de la Seine-Saint-Denis.

Dolton P., O'Neill D., 1996, Unemployment duration and the restart effect: some experimental evidence, *Economic Journal*, vol. 106, n° 435, p. 387-400.

Domingo P., 2012, Évaluation des effets de l'accompagnement sur les trajectoires des bénéficiaires : quels enseignements ?, *Informations sociales*, n° 169, p. 100-107.

Dubet F., Vérétout A., 2001, Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ?, *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 3, p. 407-436.

Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés, sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France.

Fontaine M., Le Barbanchon T., 2012, Évaluation du suivi mensuel personnalisé mise en place par l'ANPE en 2006, *Document d'études*, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, n° 175.

Fontaine F., Malherbet F., 2013, *L'accompagnement des demandeurs d'emploi*, Paris, Presses de Sciences Po, collection Sécuriser l'emploi.

Fougère D., Kamionka T., Prieto A., 2010, L'efficacité des mesures d'accompagnement sur le retour à l'emploi, *Revue économique*, vol. 61, n° 3, p. 599-612.

Gautié J., 2002, De l'invention du chômage à sa déconstruction, *Genèses*, n° 46, p. 60-76.

Gennetian L., Sanbonmatsu L., Katz L., Kling J. Sciandra M., Ludwig J., Duncan G., Kessler R., 2012, The long-term effects of moving to opportunity on youth outcomes, *Cityscape*, vol. 14, n° 2, p. 137-167.

Gomel B., Issehnane S., Legendre F., 2013, L'accompagnement et les trajectoires d'insertion des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale, *Travail et Emploi*, n° 134, p. 5-21.

Graversen B. K., Van Ours J. C., 2008, Activating unemployed workers works. Experimental evidence from Denmark, *Economic Letters*, n° 100, p. 308-310.

Hayes M. A., Zonneville M., Bassuk E. L., 2013, *The service and housing interventions for families in transition (shift) study: Final report*, American Institutes for Research, Wilson Foundation, Dallas, États-Unis.

Jacquey-Vasquez B., Raymond M., Sitruk P., 2013, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP – Volet 1)*, Inspection générale des finances, rapports publics – thématique « Cohésion sociale » : http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article301

Lelubre M., 2013, *Un logement pour les sans-abri ? la nouvelle dynamique des dispositifs d'accompagnement social en logement*, Marcinelle, Éditions du Basson.

Lindsay G., Strand S., 2013, Evaluation of the national roll-out of parenting programmes across England: the parenting early intervention programmes (PEIP), *BMC Public Health*, n° 972.

Lochard Y., 2010, L'accompagnement bénévole des chômeurs. Le cas de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage, *Document de travail*, Institut de recherches économiques et sociales, n° 01.

Malochet V., 2011, *Aide à la parentalité. Étude sur la politique régionale de soutien aux structures porteuses de projet (2000-2010)*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbaines d'Ile-de-France.

Martin C., 2012, Généalogie d'une politique émergente, *Rapports & Documents*, Centre d'analyse stratégique, n° 50.

Martin C., 2003, *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille, La Documentation française : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000552/index.shtml.

Meilland C., Sarfati F. (dir.), 2016, *Accompagner vers l'emploi. Quand les dispositifs publics se mettent en action*, Bruxelles, PIE-Peter Lang.

Meyer B., 1995, Lessons from the US unemployment Insurance experiments, *The Journal of Economic Literature,* vol. 33, n° 1, p. 91-131.

Moran P., Ghate D., Merwe A. (van der), 2004, What works in parenting support? A review of the international evidence, *Research Report*, n° 574.

Neyrand G., 2011, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès.

Northwest Institute for Children and Families, 2007, *Evaluation of the Sound Families Initiative: final findings report: A comprehensive evaluation of the Sound Families Initiatives*, Bill & Melinda Gates Foundation, Seattle, États-Unis.

Pallais A., 2014, Inefficient hiring in entry-level labor market, *American Economic Review*, vol. 104, n° 11, p. 3565-3599.

Park J., 2003, A family impact analysis of home visiting programmes, *Family Impact Analysis Series*, Madison, WI: Policy Institute for Family Impact Seminars.

Rougier I., Tardivon P., 2015, *Évaluation du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)*, rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et du conseil général de l'environnement et du développement durable, Paris, La Documentation française, rapports publics, n° 2015-079R : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000865/index.shtml

Sas-Barondeau M., 2014, L'accompagnement de la fonction parentale par les caisses d'allocations familiales. Des centres sociaux pris entre deux logiques d'intervention sociale, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 66-73.

Serre D., 2011, Gouverner le travail des assistantes sociales par le chiffre ? Les effets contrastés d'un indicateur informel, *Informations sociales*, n° 167, p. 132-139.

Shore N., Wirth J., Cahn K., Yancey B., Gunderson K., 2001, Long term and immediate outcomes of family group conferencing in Washington State, E.Forum, International Institute for Restorative Practices : www.restorativepractices.org

Thériault L., Jetté C., Mathieu R., Vaillancourt Y., 2011, *Social housing with community support: A study of the FOHM experience*, The Caledon Institute of Social Policy, Université du Québec, Montréal, Canada.